

Quelles démarches ?

1

Premier entretien avec SEGAT pour présenter les besoins en travaux et vérifier l'éligibilité

2

Visite gratuite de votre logement par nos architectes et élaboration d'un diagnostic et d'un programme de travaux personnalisé

3

Montage et dépôt de votre demande de subvention

4

Notification par les partenaires de l'attribution des subventions

5

Début des travaux autorisé par des entreprises RGE et versement des subventions après présentation des factures

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre et la ville d'Ablon-sur-Seine ont mandaté Segat Habitat, opérateur spécialisé dans la réhabilitation des logements afin de :

- Vous apporter une aide administrative gratuite dans votre projet de rénovation ;
- Vérifier votre éligibilité aux différentes aides financières ;
- Monter et déposer votre demande de subvention auprès de l'Anah et de l'ensemble des financeurs

Permanences

Un mercredi tous les quinze jours sur rendez-vous, sauf vacances scolaires

Espace culturel Alain Poher

Contactez-nous



06 82 61 67 57
01 43 15 85 40



opahru.ablon@segat.fr



OPAH-RU 2022-2027
Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

Besoin d'aide pour financer vos travaux ? Propriétaires du centre-ville



Mandaté par l'EPT et la ville d'Ablon-sur-Seine,

**SEGAT VOUS
ACCOMPAGNE**

**Conseils, accompagnement
et aides financières**



Quels travaux ?

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Améliorer la performance énergétique du logement et réduire le montant des factures

« Isolation, chauffage, VMC, fenêtres et baies vitrées... »

AUTONOMIE

Adapter le logement à la perte d'autonomie

« Salle de bains et sanitaires adaptés, monte-escaliers, autres équipements d'aide à la mobilité »

RÉHABILITATION

Réhabiliter les parties communes d'une copropriété

« Mise aux normes de sécurité, façades, cage d'escaliers »

Quelles conditions ?

- Logements de plus de 15 ans
- Gain énergétique d'au moins 35% pour les travaux de rénovation énergétique
- Travaux réalisés par des professionnels

Propriétaires OCCUPANTS

- Habiter le logement à titre de résidence principale

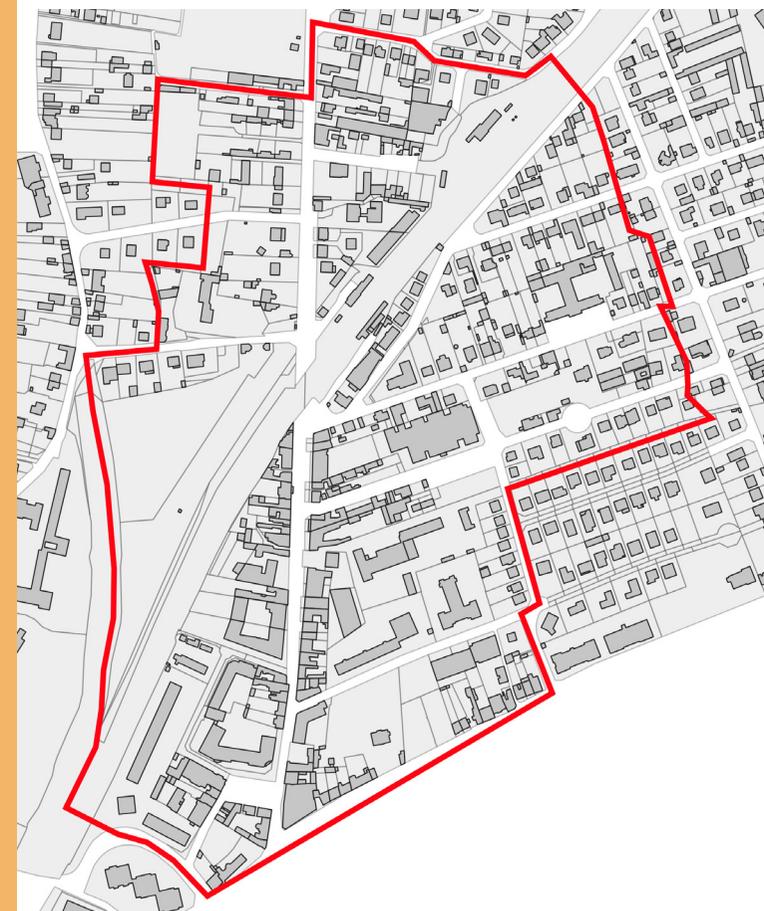
*travaux financés à hauteur de 35% à 50% maximum du montant des travaux hors taxe**

Propriétaires BAILLEURS

*travaux financés à hauteur de 35% à 50% maximum du montant des travaux hors taxe**

*Selon les conditions des ressources, des aides apportées par d'autres financeurs pourront être mobilisées.

Quel périmètre ?



Passage de l'Abbé Lassailly,
Résidence Les Acacias,
Avenue Auguste Duru,
Impasse du Bac,
Rue du Bac ,
Quai de la Baronnie,
Rue Bir Hakeim,
Sentier du Challoy,
Place Chollet,
Rue du Colonel,
Pierre Brossolette,
Rue du Docteur,
Bernard Léger,
Rue Edouard Juvigny,

Rue de l'Eglise,
Rue d'Estienne d'Orves,
Villa des Fleurs,
Rue Foulon,
Rue Gabriel Péri,
Avenue du Général de Gaulle,
Rue Henri Magnier,
Rue Jacques Jeunon,
Rue Longjumeau,
Rue du Maréchal Foch,
Rue Pierre et Marie Curie,
Rue Saint-Georges,
Rue Sully,
Rue de Verdun